

FAQ

Une question sur votre cérémonie, votre inscription, celle des invités ? Retrouvez ici les réponses essentielles à vos questions pour le jour J !

Je n'ai pas reçu mon invitation ; Comment faire pour m'inscrire ?

Pensez à consulter vos courriers indésirables. Si le courriel d'invitation n'y figure pas, merci de **nous écrire** en précisant votre nom, prénom, faculté et diplôme concerné.

Je viens de m'inscrire et d'inscrire mes invités, comment être sûr que ma demande a bien été prise en compte ?

A l'issue de votre inscription vous recevrez un accusé de réception reprenant les informations que vous avez saisies. Vous ne l'avez pas reçu ? Pensez à consulter vos courriers indésirables. Vos invités recevront 48 heures avant l'événement, sur l'adresse mail que vous avez saisie, une confirmation d'inscription leur facilitant l'accès au campus le 12 avril.

Je souhaite être accompagné(e) de plus de deux invités. Est-ce possible ?

Le nombre de personnes présentes dans les salles est limité pour des raisons de sécurité, et chaque diplômé doit pouvoir participer à sa cérémonie ; c'est pourquoi le nombre d'accompagnants est limité à deux personnes.

Je ne suis pas disponible sur le créneau horaire de ma cérémonie, puis-je participer à une autre ?

Non. Les diplômés sont appelés à recevoir leur diplôme et leur écharpe de la part de leurs enseignants au moment qui leur est dédié.

Comment dois-je m'habiller ?

Une tenue correcte est demandée ; le noir est à privilégier. Les religieux peuvent venir en habit s'ils le souhaitent.

Des photos de la cérémonie seront-elles prises ?

Un photographe sera présent pour immortaliser ce moment. A votre arrivée, nous vous demanderons de bien vouloir signer l'autorisation de prise de vue pour l'utilisation et la diffusion ultérieure des photos.

Je ne peux pas venir ; puis-je récupérer mon diplôme et mon écharpe ultérieurement ?

Les écharpes sont uniquement disponibles pour les personnes participant aux cérémonies et leur valeur est symbolique. Documents officiels, les diplômes pourront être, quant à eux, récupérés ultérieurement auprès de votre faculté. Rapprochez-vous d'elle pour connaître les modalités de récupération.

De quels documents ai-je besoin pour récupérer mon diplôme ?

Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) vous sera demandée pour la délivrance de votre diplôme.